

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : NDA/BP/RG

DECISION N° 2026/092

OBJET : Convention relative aux conditions de prêt des œuvres de l'exposition « Dominique Renson. Artiste et modèle » à l'Orangerie de la Maison Caillebotte du 8 mai au 18 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres organise l'exposition « Dominique Renson. Artiste et modèle » à l'Orangerie de la Maison Caillebotte du 8 mai au 18 octobre 2026,

CONSIDERANT que Madame Dominique Renson prête à cette occasion un certain nombre d'œuvres,

CONSIDERANT que ce prêt est accordé selon le respect des exigences du prêteur,

DECIDE

D'APPROUVER et DE SIGNER ladite convention de prêt,

DIT que le prêt des œuvres est consenti à titre gracieux,

DIT que la Commune prend en charge les coûts de transport, d'installation, de sécurité, de conservation et d'assurance des œuvres,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,

